



COMMISSION RÉGIONALE DES DELEGUE(E)S

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion de bureau :	Lundi 27 juillet 2026
À :	14h30
Présidence :	M. DI MARCO Philippe
Présents	Mme BEN YAYA Marina, M. SCHIANO LOMORIELLO Pierre, M. BOUWE Eyatété Aimé
Excusé(s) :	M. ABED Chokri
Assiste(nt) à la séance :	Néant

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Les dates de réunions des délégué(e)s par département sont définies comme ci-dessous :

- Lundi 24/08/2026 à 18h District du Vaucluse / (RDV à la Ligue à 15h)
- Mardi 25/08/2026 à 10h District des Alpes / (RDV à la Ligue à 8h)
- Vendredi 04/09/2026 à 18h District côte d'Azur / (RDV à la ligue à 15h)
- Jeudi 10/09/2026 à 18h District du Var / (RDV à la ligue à 15h)
- Vendredi 11/09/2026 à 18h District de Provence

Objectifs des réunions :

- ❖ Ecouter les productions des commissions des délégué(e)s des différents Districts
- ❖ Aborder / Rappeler les nouveautés en matière de règlements
- ❖ Rappeler la nécessité d'effectuer et d'explicitier les rapports de matchs
- ❖ Présentation des membres de la commission et leurs fonctions

FONCTION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION

- ✓ Désignations : M. DI MARCO et M. SCHIANO LOMORIELLO
- ✓ Secrétariat : Mme BEN YAYA et M. BOUWE
- ✓ Formations : M. SCHIANO LOMORIELLO et M. BOUWE

FORMATIONS / INFORMATION DES DELEGUE(E)S

Les points suivants devront être abordés :

- Prête nom
- Carton Vert
- Procédure permis de conduire
- Accréditation photographe
- Identité buteur / Passeur
- Exclusion
- Indisponibilité
- Tenue
- Devoir de réserve

Observations et Classements des Délégué(e)s

Une fiche d'observation privilégiant le « savoir être » et « le savoir-faire » est actuellement en cours d'élaboration.

Les modalités d'examens de fin d'année seront tel que définie lors de la saison dernière. Concernant les observations elles seront assurées par un groupe de délégué(e)s fédéraux.

Tâche à réaliser

- ✚ Transmission du power point de la formation de délégué
- ✚ Mise à jour de l'annuaire des délégué(e)s
- ✚ Accréditation FOOT 2000 aux membres, de la commission à demander à M. AMZALLAG
- ✚ Formation concernant l'exploitation du système visio à mettre en place (pour les membres de la commission)

INFORMATIONS

- Début des championnats séniors / Dimanche 23/08/2026
- Prochaine réunion de la commission, lundi 10/08/2026
- Accréditation délégué(e)s à récupérer à partir du 10/08/2026 au secrétariat de la ligue

Président

M. DI MARCO Philippe



Secrétaire

M. BOUWE Eyatété Aimé

